Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Conferenza delle direttrici e dei direttori di finanza delle città

Rapport annuel 2014–2015

Rapport de gestion 2014–2015

1. Organisation

Le 22 août 2014, 23 villes et communes urbaines ont créé la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV. Cette conférence vise à mieux faire entendre la voix des villes sur les questions relatives à la politique budgétaire et fiscale et à représenter efficacement les intérêts communs de ses membres par rapport à la Confédération, aux cantons et au grand public. Sa fondation fait suite à une idée émergée dans le cadre des consultations de l'Union des villes suisses (UVS) sur le thème de la réforme de l'imposition des entreprises III. La CDFV est une section de l'Union des villes, qui en assure la direction.

Le rapport d'activité ci-après englobe la première année d'exercice exceptionnellement longue s'étendant d'août 2014 à fin décembre 2015.

Évolution de la composition
Aux 23 membres fondateurs (Bâle, Berne, Bienne, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Gossau, Kloten, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Lucerne, Rapperswil-Jona, Riehen, Schaffhouse, Schlieren, Soleure, Sursee, Thoune, Vevey, Wallisellen, Winterthour, Zoug et Zurich) se sont ajoutés au cours de l'année d'exercice Neuchâtel, Regensdorf, Saint-Gall et Will, alors que Sursee a renoncé à sa participation et que La Chaux-de-Fonds a fait part de son retrait. Si bien que fin 2015, 25 villes étaient représentées à la CDFV.

Comité
À l'assemblée constitutive du 22 août 2014 ont été élus membres du comité: Florence Germond (conseillère municipale de Lausanne), Peter Neukomm (conseiller municipal de Schaffhouse), Stefan Roth (maire de Lucerne), Sandrine Salerno (conseillère municipale de Genève), Alexandre Schmidt (conseiller communal de Berne), Silvia Steidle (conseillère communale de Bienne) et Daniel Leupi (conseiller municipal de Zurich). Daniel Leupi a été élu premier président du comité.

Pendant la période couverte par ce rapport, la composition du comité est restée la même. Peter Neukomm a annoncé qu'en raison de son élection au poste de maire de Schaffhouse liée à un changement de département, il démissionnerait à l'occasion de l'assemblée générale 2016. Depuis décembre 2015, Yvonne Beutler (conseillère municipale de Winterthour) prend part à sa place aux réunions du comité en tant qu'assesseure. Le comité proposera à l'assemblée générale 2016 qu'Yvonne Beutler succède à Peter Neukomm.

2. Principaux thèmes

Réforme de l'imposition des entreprises III
L'activité fondamentale de la CDFV a pris source dans la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Ce projet de réforme de la politique fiscale de la Confédération est l'un des plus importants depuis bien longtemps et cherche à mettre fin aux privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux, vivement critiqués à l'échelle internationale, ainsi qu'à promouvoir l'attractivité fiscale de la place suisse. Et ce, tout en continuant d'assurer la rentabilité financière de la fiscalité des entreprises.

Pour les villes, l'enjeu de cette réforme est de taille, car les impôts payés par les personnes morales font partie des plus lucratifs à l'échelon communal. La CDFV a clairement pris position aux côtés de l'Union des villes suisses pour défendre les intérêts des villes et des communes. Elle a en particulier réclamé instamment une compensation au niveau communal pour les pertes fiscales attendues et insisté sur la responsabilité de la Confédération, non seulement vis-à-vis des cantons, mais aussi des communes. L'UVS et la CDFV ont à cet effet proposé soit un allègement de la TVA des collectivités, soit une participation de l'échelon communal aux mesures de compensation verticale de la Confédération pour les cantons. L'UVS et la CDFV ont en outre mis en garde contre le fait que l'absence de paiements compensatoires aurait pour conséquences une augmentation des impôts des particuliers et une réduction massive des prestations.

Ce n'est donc pas un hasard si la RIE III constituait le thème principal de l'assemblée constitutive de la CDFV. La réforme a par ailleurs été l'objet du premier colloque de la CDFV, qui s'est tenu peu avant la fin de la consultation sur la RIE III. La CDFV s'est en outre exprimée conjointement avec l'Union des villes et a présenté leur position fin janvier 2015 au cours d'une conférence de presse commune. Puis, lors d'une autre conférence de presse, l'UVS et la CDFV ont pris la parole sur le message soumis au Parlement par le Conseil fédéral en juin 2015. La CDFV a participé étroitement à la consultation parlementaire qui s'en est suivie, entre autres par une représentation active des intérêts auprès des membres des commissions préparatoires et par des propositions de modifications de la loi.

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) représente un autre thème central de la CDFV. Le deuxième rapport d'évaluation de la RPT, publié en mars 2014, a une nouvelle fois prouvé que les charges sociodémographiques étaient insuffisamment prises en considération. À l'inverse, la CDFV milite pour une répartition équitable des charges et a commandé la réalisation d'une étude sur les flux financiers, qui a notamment démontré que les villes contribuent largement à la péréquation financière au niveau cantonal et indirectement au niveau national, tandis que la compensation des charges particulières et des charges des villes-centres est souvent très faible.

Révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée
La révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée a elle aussi fait partie des principales activités de politique financière de la période couverte par ce rapport. À ce sujet, l'Union des villes avait en particulier bataillé pour que les places de stationnement situées sur la voie publique restent, contrairement à la proposition du Conseil fédéral, exemptes de TVA. Le Conseil national, qui a traité les propositions en premier conseil lors de la session d'automne, a tenu compte de cette réclamation.

3. Étude «Les villes et leurs impôts»

À l'une de ses premières réunions, le comité a décidé de commander une étude sur les flux financiers entre les trois échelons étatiques. L'objectif: prouver, chiffres à l'appui, l'importance politico-économique des villes et donner ainsi plus de poids à la principale revendication de la CDFV de pouvoir participer davantage aux projets de politique financière de la Confédération.

La CDFV a mandaté la réalisation de cette étude à l'institut de recherche et de conseil Ecoplan. À des fins d'assurance qualité, un groupe d'accompagnement composé de responsables financiers de cinq villes membres a été constitué. L'étude a analysé d'un côté la part du substrat fiscal disponible à l'échelle communale et, de l'autre, la part des villes dans les impôts cantonaux et fédéraux.

L'étude a notamment montré que les villes contribuent de manière disproportionnée aux recettes fiscales cantonales et fédérales par rapport à leur taux de population. Cela s'est vu très clairement s'agissant des impôts payés par les personnes morales, puisque 80 % des impôts fédéraux directs proviennent des entreprises des villes.

Les résultats de l'étude ont été présentés fin novembre 2015 à une conférence de presse à Berne. Les membres du comité présents Daniel Leupi, Florence Germond et Alexandre Schmidt en ont profité pour réclamer une reconnaissance de l'importance des villes en tant que moteurs économiques du pays et une plus grande participation des villes dans les projets fédéraux, comme la réforme de l'imposition des entreprises III, mais aussi une répartition juste des charges particulières des villes. L'Union se réjouit du vif écho suscité par la conférence de presse.

4. Évènements

Colloque sur la réforme de l'imposition des entreprises III
Le premier colloque de la CDFV a eu lieu le 9 janvier 2015 à Berne et avait pour thème la réforme de l'imposition des entreprises III. Les trois intervenants, représentant chacun un échelon étatique, ont décrit la réforme du point de vue de la Confédération, des cantons et des villes et communes. Malgré le consensus indiscutable concernant la nécessité de la réforme sur le principe, les avis ont divergé concernant sa mise en œuvre. Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes, a complété les explications en indiquant la position de l'UVS et a en particulier fait remarquer le risque d'importantes pertes fiscales pour l'échelon communal.

Colloque sur la TVA
Le 11 septembre 2015 à Berne s'est déroulé un autre colloque de la CDFV intitulé «La TVA et les communes». L'évènement a suscité un grand intérêt, tant de la part des membres de la CDFV que de celle de communes plus petites. Les intervenants ont donné un aperçu des expériences et problèmes des villes et des communes en lien avec la TVA et ont montré la complexité des principes de la loi, par exemple dans le cadre de projets d'investissement des villes. Compte tenu des hausses de TVA déjà planifiées, l'accent a en outre été mis sur le fait que les cantons et les communes doivent s'attendre à des charges supplémentaires monumentales, car une augmentation de 1% de TVA engendre à elle seule une contrainte de 210 millions de francs («taxe occulte») pour les cantons et les communes.

Organes

Président

Daniel Leupi	Conseiller municipal de Zurich

Vice-présidentes

Florence Germond	Conseillère municipale de Lausanne
Silvia Steidle	Conseillère communale de Bienne

Comité

Stefan Roth	Maire de Lucerne
Peter Neukomm	Conseiller municipal de Schaffhouse
Sandrine Salerno	Conseillère municipale de Genève
Alexandre Schmidt	Conseiller communal de Berne
Yvonne Beutler	Conseillère municipale de Winterthour (assesseure)
Martin Tschirren	Directeur suppléant de l'Union des villes suisses UVS (assesseur)

Secrétariat

Karin Christen	Directrice de la CDFV
Maja Münstermann	Administration de l'Union des villes suisses
Susanne Gasser	Responsable des finances et des ressources humaines de l'Union des villes suisses

Compte 2014/2015 et budget 2016

	Budget assemblée constitutive 22.8.2014 CHF	Budget Comité 31.10.2014 CHF	Comptes 31.12.2015 CHF	Budget 2016 CHF
REVENUS				
Cotisations des membres	93 000.00	150 000.00	144 000.00	144 000.00
Colloques / projets	10 000.00	10 000.00	2 700.00	3 000.00
Intérêts	500.00	500.00	5.60	0.00
TOTAL DES REVENUS	**103 500.00**	**160 500.00**	**146 705.60**	**147 000.00**
DÉPENSES				
Assemblée constitutive	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
Assemblée générale	5 000.00	5 000.00	0.00	7 000.00
Médias	3 000.00	3 000.00	583.20	2 000.00
Colloque / conférence	10 000.00	10 000.00	16 883.40	10 000.00
Études	0.00	0.00	50 110.35	40 000.00
Frais de gestion du bureau	4 000.00	4 000.00	1 447.20	2 500.00
Traductions	10 000.00	10 000.00	3 970.25	10 000.00
Internet	6 000.00	6 000.00	5 011.00	4 000.00
Groupes de travail, commissions	3 000.00	3 000.00	0.00	2 000.00
Rapport de gestion	800.00	800.00	0.00	800.00
Organe de révision	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Frais bancaires et Postfinance	300.00	300.00	0.00	150.00
Sécretariat	60 000.00	60 000.00	63 250.00	63 250.00
TOTAL DES DÉPENSES	**104 100.00**	**104 100.00**	**142 255.40**	**132 700.00**
Résultat de bénéfice annuel	**–600.00**	**56 400.00**	**4 450.20**	**14 300.00**

Bilan au 31.12.2015

	Rechnung 2015 CHF	%
ACTIFS		
FONDS DE ROULEMENT		
Liquidités		
PostFinance	30 419.70	
	30 419.70	
Créances sur livraisons / prestations		
Créances sur livraisons / prestations	0.00	
	0.00	
Autres créances à court terme		
Compte courant UVS Berne	0.00	
	0.00	
Total du fonds de roulement	**30 419.70**	**100.0**
SOMME DU BILAN	**30 419.70**	**100.0**
PASSIFS		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes		
sur livraisons / prestations	14 373.80	
	14 373.80	
Autres dettes à court terme		
Compte courant UVS Berne	10 595.70	
	10 595.70	
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	1 000.00	
	1 000.00	
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	**25 969.50**	**85.4**
CAPITAUX PROPRES		
Patrimoine au 01.01.	0.00	
Bénéfice annuel	4 450.20	
PATRIMOINE AU 31.12.	**4 450.20**	**14.6**
SOMME DU BILAN	**30 419.70**	**100.0**

Rapport de l'organe de révision

BLASER
TREUHAND
BERN

Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren
Sektion des
Schweizerischen Städteverbandes
Monbijoustrasse 8
3001 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
btb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, 26. Februar 2016

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

An die Mitgliederversammlung der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Blaser Treuhand AG

Urs Blaser
dipl. Experte in
Rechnungslegung
und Controlling
Leitender Revisor
Revisionsexperte

M. Blaser

Dr. Michael Blaser
dipl. Math. ETH

Beilage Jahresrechnung 2015

Villes membres de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes

Bâle
Berne
Bienne
Frauenfeld
Fribourg
Genève
Gossau SG
Kloten
Lausanne
Lucerne
Neuchâtel
Rapperswil-Jona
Regensdorf
Riehen
Schaffhouse
Schlieren
Soleure
Saint-Gall
Thoune
Vevey
Wallisellen
Will
Winterthour
Zoug
Zurich

Editeur
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32, info@cdfv.ch, www.cdfv.ch

Photo
«Urban – Raum – Mensch», Rolf Siegenthaler, Bern (sur mandat de l'UVS)

Layout
Atelier KE, Meiringen